

*Services de garde d'enfants*

**M. Cassidy:** C'est un projet de loi pourri, pour tout dire.

**M. Crosby:** . . . que leurs craintes ne se réaliseront pas, que ce n'est pas le but du projet de loi, et je vais vous dire pourquoi. C'est impossible parce que le projet de loi prévoit une stratégie nationale en vertu de laquelle on versera 100 millions à un fonds d'innovation dans le domaine de la garde des enfants. Cela veut dire que l'on envisagera de nouvelles directions et que les enfants handicapés qui ne peuvent aller dans les garderies normales, bénéficieront de subventions qui permettront de les prendre. Y a-t-il des députés de l'opposition qui soient contre cela?

**Mme Mitchell:** Nous voulons l'accès aux services de garde. Ce n'est pas ainsi qu'on l'obtiendra.

**M. Crosby:** S'ils sont contre, qu'ils se lèvent et s'expriment. Levez-vous et dites que vous êtes contre les innovations en faveur des enfants handicapés dans notre système de garde.

L'autre jour, j'ai reçu un appel d'une femme qui écoutait—croyez-le ou non—les débats de la Chambre des communes. Elle a expliqué sa situation. Elle a trois enfants autistes. Elle n'arrive pas à trouver pour eux de garderie subventionnée. Ce genre d'innovation pourrait résoudre ce problème.

Les députés d'opposition disent: «Bloquez le projet de loi. Faites-le bloquer au Sénat. Nous n'en voulons pas». Quand ils parlent ainsi, ils desservent les Canadiens. Et ensuite ils proclament: «Nous voulons un système national. Nous voulons un système national défini ici même. Nous allons créer à la Chambre des communes un système pour tous les Canadiens, sans écouter ce que pourront dire les provinces». Ce n'est pas ainsi que fonctionne l'organisation politique du Canada.

Nous vivons en régime fédéral où chaque gouvernement provincial a un rôle à jouer. Je défie quiconque de soutenir le contraire ici. Nous avons tous voté en faveur de l'Accord du lac Meech qui assurait à chaque province, une participation supérieure à ce que leur garantit actuellement la Constitution canadienne.

**M. Cassidy:** Et les objectifs nationaux? Nous avons le droit de les fixer. Fixez-les.

**M. Crosby:** Et maintenant, ils veulent que nous fassions marche arrière, ils crient: «Non, non. Des normes nationales. Au diable les promesses». Ne faites pas attention à eux. Ils n'entendent rien à la garde d'enfants.

Voici ce que je demande donc au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy): qu'est-ce que le gouvernement fédéral peut bien entendre à la garde des enfants?

**M. Cassidy:** Rien, d'après ce projet de loi. Rien du tout.

**M. Crosby:** Je ne sache pas que le gouvernement fédéral ait créé la moindre garderie depuis 20 ans sous les libéraux. Je ne sache pas qu'ils aient transformé le moindre orphelinat en nouvel établissement moderne. C'est ce que les Canadiens font dans les provinces, où ils sont représentés par leur gouvernement, tout comme ils sont représentés ici au Parlement fédéral.

● (1150)

C'est de coopération dont nous avons besoin, d'un fédéralisme coopératif. Les députés veulent-ils revenir à l'époque de Trudeau? Veulent-ils dire aux provinces d'aller se faire voir, que nous nous en moquons? Ce n'est pas ainsi qu'on réalisera

la réconciliation nationale, mais en se réunissant, en reconnaissant le problème et en s'y attaquant. Voilà en quoi consiste la stratégie nationale sur les garderies.

Je voudrais parler d'un autre aspect des garderies, qui concerne la réforme fiscale. Je n'ai pas pris ici la parole l'autre jour, comme l'a fait le chef de l'opposition, quand il a changé d'avis, rejeté les opinions exprimées en mars 1987, opinions qui étaient fondées sur des documents et qu'il a adopté une nouvelle position à propos des garderies. J'ai commencé ma campagne en 1981, et j'ai les *Débats de la Chambre des communes* pour le prouver. En 1981, j'ai demandé à la Chambre des communes de modifier les lois fiscales concernant les garderies. Finalement, huit ans plus tard, après quatre ans de refus de la part du gouvernement libéral, le gouvernement progressiste conservateur modifie enfin les lois concernant le traitement fiscal des frais de garde d'enfants.

Nous proposons un crédit d'impôt pour enfants qui s'élèvera à 760 \$ en 1989, une allocation pour les frais de garde d'enfants doublée qui passera de 2 000 à 4 000 \$ et la suppression de la limite de 8 000 \$. C'est exactement ce que nous avons demandé en 1981. Il a fallu attendre si longtemps parce que, d'abord, les libéraux ont refusé d'agir pendant quatre ans. Le Nouveau parti démocratique ne sera jamais au pouvoir, aussi l'opinion de ses membres à ce sujet importe peu. Nous avons maintenant un gouvernement qui considèrera les problèmes, étudiera la question et reconnaîtra que nous devons être responsables financièrement pour la mise en oeuvre de ces modifications. Le gouvernement a chargé un groupe de travail d'examiner cette question et, conformément aux recommandations de ce dernier, il a proposé une mesure qui permet d'atteindre le juste équilibre entre les besoins en fait de services de garde d'enfants et les moyens financiers dont disposent le pays tout entier et chacune des provinces.

Nous avons atteint cet équilibre. Notre mesure n'est pas satisfaisante à l'extrême; ce n'est pas une panacée. Les Canadiens devront continuer à surveiller leurs dépenses et à gérer prudemment leur budget familial. Ils ne toucheront pas de crédits supérieurs à leur revenu. Nous leur offrons un programme équilibré et reconnaissons enfin, en 1988, ce qu'aucun autre gouvernement fédéral n'a reconnu jusqu'ici, c'est-à-dire la nécessité de fournir des services de garderie au Canada. C'est un engagement sérieux envers les Canadiennes qui devraient toutes pouvoir travailler hors du domicile si elles le souhaitent. Mieux encore, cependant, cette initiative s'adresse aux petits Canadiens, car nous nous sommes engagés à ce que tous les enfants reçoivent les services qui leur permettront de croître et de s'épanouir. Il le fallait, sans quoi le prix aurait été trop lourd. On ne peut pas épargner impunément sur les services de garde et les autres avantages sociaux.

Je tiens à préciser, en terminant, que nous nous sommes fixé un objectif et que nous avons établi une stratégie nationale pour le réaliser. Voici donc un programme responsable, qui respecte les droits des femmes, tient compte des intérêts des enfants et reconnaît que le prix à payer doit être assumé par l'ensemble des Canadiens. Ce programme appelle la collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des secteurs public et privé. Voilà en quoi consiste la réconciliation nationale. Voilà ce qu'est le fédéralisme coopératif. Si tous les Canadiens s'y mettent, nous atteindrons notre but. Tout ce